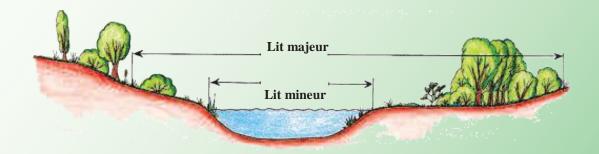




Qu'est ce que c'est?

La berge est la partie hors d'eau d'une rivière, ou d'un lac. Elle est caractérisée par sa forme transversale avec des berges en pente douce, berge abrupte, ..., puis sa composition (sableuse, ...), sa végétation, etc. Elle délimite le lit mineur



Quel sont ses rôles?

<u>Canaliser les écoulements de</u> <u>surface</u> Support du patrimoine bâti (ponts, routes, moulins...)

Mettre à disposition des matériaux mobilisable pour le cours d'eau

Zone d'accès des animaux au cours d'eau

Support de la ripisylve et des habitats pour de nombreuses espèces (oiseaux, insectes, poissons...)

Selon son imperméabilité, c'est une zone d'échange de l'eau entre le lit majeur (nappe d'accompagnement ou eaux souterraines) et le cours d'eau.



Les usages en bordure de cours d'eau (urbanisation, agriculture...) figent l'évolution des berges (par des enrochements, talus bétonnés...). Naturellement les cours d'eau ont besoin de divaguer. Quand cela est possible humainement, il est très important de laisser le cours d'eau éroder les berges et ainsi modifier son cours.





Tout comme pour les travaux d'entretien de la ripisylve, notre équipe de 6 agents réalise les travaux de restauration de berge.

<u>Si vous souhaitez intervenir sur votre ripisylve, nous sommes à votre disposition</u> (voir coordonnées en bas de page)

Quelques règles à respecter :

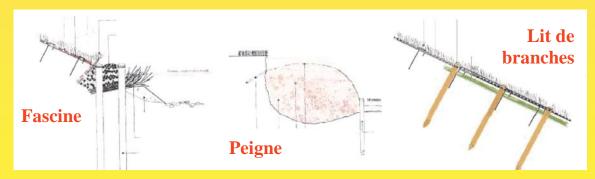
- ~ Favoriser, maintenir une ripisylve équilibrée afin de réduire les phénomènes d'érosion
- Si présence d'animaux, protéger du piétinement en limitant l'accès au cours d'eau par le bétail en clôturant les berges. La clôture doit toujours être posée en retrait de la berge (entre 1,5 et 5 mètres selon le gabarit du cours d'eau)
- ~ Installer des points d'abreuvement pour que le bétail puisse boire dans le cours d'eau :



- ~ Descente aménagée (P1)
- ~ Abreuvement gravitaire (P2)
 - ~ Pompe à museau
 - ~ Passage empierré



- ~ Laisser la rivière éroder la berge là où cela se fait naturellement
- ~ Si ce n'est pas possible, protéger par une technique de **génie végétal** : fascine, peigne, lit de branches, plantation, bouture...





Toute intervention, sans exception, dans le lit de la rivière et sur les berges est soumis à déclaration ou à autorisation auprès des services de Police de l'Eau (DDT– Service de Police de l'Eau - Secrétariat : 05 65 73 50 88)

Pour tout renseignement, contactez:





Pierre Durand Technicien Rivière SMBV Viaur Tél.: 05 65 71 12 65